



WWW.ASAGARDCEVENNES.FR



RALLYE RÉGIONAL

22^E
MODERNE

4^E
VHC

VINS DU GARD

REMOULINS • 30 AVRIL / 1^{ER} MAI 2022



Crédit photo : RALLY' RÉGIONS - Imprimé par nos soins

REGLEMENT

30 Avril / 1 Mai 2022

22ème

RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 14 mars 2022

Clôture des engagements : Lundi 18 avril 2022

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 23 avril 2022

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 23 avril 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h et/ou le Vendredi 29 avril 2022 de 14h à 18h

Vérifications des documents (vérifications administratives) et distribution du carnet d'itinéraire au cours des reconnaissances.

Le Samedi 23 avril 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h Salle municipale – Rue des treilles-30210 Valliguières

Et/ou le Vendredi 29 avril 2022 de 14h à 18h Maison des associations – rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

Vérifications des voitures (vérifications techniques): Samedi 30 avril 2022 de 8h à 12h, avec heure de convocation, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Heure de mise en place du parc fermé : Samedi 30 avril 2022 à partir de 8h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 30 avril 2022 à 11h, Maison des associations à Remoulins.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 30 avril 2022 à 12h45.

Tableau d'affichage : En fonction des mesures anti-COVID à la date du rallye, Maison des associations et/ou Internet sur FFSA Live.

Départ de la 1ère étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 30 avril 2022 à 13h (1ère VHC – 1ère moderne après dernière VHC)

Arrivée de la 1ère étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 30 avril 2022 à 18h37 (1ère VHC)

Départ de la 2ème étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 1 mai 2022 à 8h30 (1ère VHC – 1ère moderne après dernière VHC)

Arrivée de la 2ème étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 1 mai 2022 à 10h51 (1ère VHC)

Vérifications finales : Dimanche 1 mai 2022 à partir de 10h51 au : Garage THERASSE et Fils – Zone de l'Arnède - 30210 Remoulins

Publication provisoire des résultats du rallye : Dimanche 1 mai 2022 - 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : Parc d'arrivée à Remoulins, dimanche 1 mai 2022, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Gard Cévennes organise le 22ème Rallye régional des Vins du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Occitanie Méditerranée le 04/02/2022

sous le n° R4/2022 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 114.

Comité d'Organisation

Président : Jean José DARDANELLI

Membres : Les membres de l'ASA Gard Cévennes

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Gard Cévennes, Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Maison des associations, Rue de l'ancien Pont, 30210 REMOULINS du Samedi 30 avril 2022 à partir de 8h au

Dimanche 1 mai 2022 jusqu'à 16h

Organisateur technique

Nom : ASA Gard Cévennes

Adresse : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

FONCTIONS	NOMS	LICENCE N°
Président du collège des commissaires sportifs	Jean François RAVIER	196469
Commissaires Sportifs	Alain DESSENS	19459
	Guy MALLEMANCHE	1254
Directeur de Course	Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de Course Adjoint au PC	Isabelle RAVIER	196916
	Elisabeth LABATUT	216525
Secrétaire du PC	Maryline DUCARTERON	6840
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	Ernest DIBERARDINO	7100
	Pascal MANGIAPAN	21916
Directeur de Course poste inter ES5	Jean Charles GASPERINI	107100
Directeur de course voiture tricolore	Thierry GRAUBY	163786
Médecin Chef	Michel ROMIEU	9031
Commissaire Technique responsable	Jean GHENO	31781
Commissaires Techniques	Christian MANGEMATIN	6507
	Yves PERRIER	54790
	Marcel CERDAN	19463
	Christophe NATEWAJKO	43054
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Thierry LEFOLL	58387
	Alain BASTID	155491
Juge de Faits	José GISPER	3184
	Jean Charles GASPERINI	107100
Responsable sécurité	Jean José DARDANELLI	20166
Classement informatique	Nicolas RENARD	199509
Chargé des relations avec la presse	Patrice MARIN	173947

1.2P. ELIGIBILITE

Le 22^{ème} Rallye régional des vins du Gard compte pour la Coupe de France des rallyes (coef.2), le championnat des rallyes de la ligue Occitanie-Méditerranée, le challenge ASA Gard Cévennes.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu au cours des reconnaissances du Samedi 23 avril 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Salle municipale – Rue des Treilles - 30210 VALLIGUIERES

Et/ou des reconnaissances du Vendredi 29 avril 2022 de 14h à 18h – **Maison des associations – rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS**

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 30 avril 2022 de 8h à 12h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Les vérifications finales seront effectuées : Garage THERASSE et Fils – Zone de l'Arnède - 30210 Remoulins le Dimanche 1 mai 2022 à partir de 10h51

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 22^{ème} rallye régional des vins du Gard doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 18 avril 2022.

Les concurrents recevront une confirmation d'engagement par mail.

Une heure de convocation pour les vérifications techniques leur sera remise aux vérifications administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €**
- **Équipage complet ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €**
- **Un membre équipage ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : engagement X2

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques d'engagement ne seront encaissés qu'à compter du lundi 2 mai 2022.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans REMOULINS, sur les parkings figurants sur le plan joint à la convocation et fourni avec le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces - Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES - Conforme au règlement standard FFSA.

... A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional des vins du Gard représente un parcours total de 174,4 km dont 37,5 km d'ES.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections, le samedi 30 avril 2022 et 1 étape d'1 section le dimanche 1 mai 2022.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,5 km.

Samedi 30 avril 2022 - ES1/3: 4,1 km, ES2/4: 5,7 km soit 9,8 km d'ES à faire 2 fois. (soit 19,6 km d'ES)

Dimanche 1 mai 2022 – ES 5 : 12.6 km et ES 6 : 5,3 km soit 17,9 km d'ES à faire 1 fois. (soit 17,9 km d'ES)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du carnet d'itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA. - 3 passages autorisés par ES.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 23 avril 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h et/ou le Vendredi 29 avril 2022 de 14h à 18h.

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 23 avril 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Salle municipale – Rue des Treilles – 30210 – VALLIGUIERES

et/ou le Vendredi 29 avril 2022 de 14h à 18h

Maison des associations – Rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.5.18.1 Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - Conforme au règlement de la coupe de France 2022 des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée à Remoulins, dimanche 1 mai 2022, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.

Les chèques des prix seront expédiés par courrier à l'adresse figurant sur la demande d'engagement après encaissement du montant des droits.

Seront récompensés les 3 premiers du classement général :

1 ^{er}	300€
2 ^{ème}	250€
3 ^{ème}	200€

Seront récompensés les premiers de chaque classe si au moins 2 partants : 60€, ainsi que le premier équipage entièrement féminin si au moins 2 partantes : 100€,

Les prix ne sont pas cumulables.

Les équipages classés selon le tableau suivant recevront une coupe, des commissaires recevront une coupe.

Les coupes ne sont pas cumulables.

COUPES	Général	Classe 1à2 partants	Classe 3à5 partants	Classe 6à9 partants	Classe 10à15 partants	Classe +de15 partants	Féminin	Equipage 100% ASA GC
1 ^{er}	X	X	X	X	X	X	X	X
2 ^{ème}	X		X	X	X	X		
3 ^{ème}	X			X	X	X		
4 ^{ème}					X	X		
5 ^{ème}						X		